

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 10/2015

Séance du 10 avril 2015



**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN NECESSAIRE A L'IMPLANTATION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION – LIEU-DIT ARBAJO.**

Nombre de membres : **10**  
 Afférents au conseil : **10**  
 En exercice : **10**

Date de la convocation : 03/04/2015  
 Date d'affichage : 03/04/2015  
 Ayant délibéré : 9      Votés Pour : 9  
 Votés Contre : 0      Abstentions: 0

L'an deux mil quinze, le dix avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame DURAND Isabelle épouse OBENOUS a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	M. MANTESE Jean-François
M. POLI Jean-Baptiste	<b>Etait absent</b>
Mme MICHELETTI née MARTINO Jeanne	M. POLI Pierre-Antoine
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENOUS née DURAND Isabelle	
M. MARTINO Enzo	

- **Considérant** le projet de construction d'un nouveau système d'assainissement collectif afin de de remplacer et d'étendre l'actuel datant des années 60 ; ce projet prévoit notamment la réalisation d'une nouvelle station d'épuration, le remplacement des canalisations vétustes et l'extension du réseau d'assainissement.
- **Vu** le schéma directeur d'assainissement.
- **Vu** l'estimation de France Domaine en date du 05 mars 2015.
- **Vu** la notice justificative du maître d'œuvre en date du
- **Vu** le courrier du Monsieur le Maire au propriétaire de la parcelle D 709 en date du 12 mars 2015.
- **Vu** le courrier du propriétaire de la parcelle D 709 à Monsieur le Maire en date du 20 mars 2015.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition à l'amiable par la commune de la parcelle cadastrée section D 709 sise lieu-dit Arbajo, cette parcelle d'une contenance de 3 827 m<sup>2</sup> permettant l'implantation de la nouvelle station d'épuration, au prix de 19 135 euros, soit 5 euros/m<sup>2</sup>.
- Autorise Monsieur le Maire à établir et signer au nom de la Commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 14 avril 2015

Le Maire  
Jean-Luc MILLO

